

Identification de la personne signant le présent formulaire de réclamation

- Je suis ou j'étais propriétaire ou locataire du véhicule Ford Explorer indiqué ci-dessus. Je signe le présent formulaire de réclamation afin de demander le remboursement partiel de réparations dans le cadre du règlement pancanadien relatif à l'odeur d'échappement dans les véhicules Ford Explorer.

Propriétaire d'un véhicule couvert par la garantie ou propriétaire d'un véhicule non couvert par la garantie

Les montants du remboursement aux termes du règlement diffèrent selon que vous êtes « propriétaire d'un véhicule couvert par la garantie » ou « propriétaire d'un véhicule non couvert par la garantie ».

- Je suis propriétaire d'un véhicule couvert par la garantie, car pendant la période de garantie de mon véhicule Ford Explorer et avant le 14 octobre 2017, j'ai reçu un diagnostic visant le problème d'odeur d'échappement dans mon véhicule Ford Explorer de la part d'un concessionnaire autorisé Ford.
- Je suis propriétaire d'un véhicule non couvert par la garantie, car je n'ai pas reçu de diagnostic visant le problème d'odeur d'échappement dans mon véhicule Ford Explorer pendant la période de garantie de celui-ci et avant le 14 octobre 2017.

Documents justificatifs requis

Vous devez fournir les documents justificatifs qui suivent avec le présent formulaire de réclamation pour recevoir un remboursement partiel aux termes du règlement :

- Preuve de propriété ou de location de votre véhicule Ford Explorer au moment de la ou des réparations relatives à l'odeur d'échappement pour lesquelles vous demandez un remboursement partiel (copie du certificat d'immatriculation du véhicule ou du contrat de location)
- Preuve que votre véhicule Ford Explorer a fait l'objet d'une ou de plusieurs réparations relatives à l'odeur d'échappement par un concessionnaire Ford autorisé, à l'intérieur du **plus long** des délais suivants : **(1) 4 ans ou 85 000 kilomètres après la mise en service de votre véhicule Ford Explorer (selon la première éventualité) ou (2) la période se terminant le 30 avril 2018**
- Preuve des montants que vous avez payés à un concessionnaire Ford autorisé pour la ou les réparations relatives à l'odeur d'échappement
- (s'il y a lieu)** Preuve que vous êtes propriétaire d'un véhicule couvert par la garantie (documents attestant le diagnostic ou la réparation d'un problème d'odeur d'échappement dans votre véhicule Ford Explorer avant le 14 octobre 2017)

En signant et en soumettant le présent formulaire de réclamation, vous attestez que tous les renseignements qui précèdent sont véridiques et exacts.

Signature du membre du groupe visé par le règlement: _____ Dated (AA/MM/JJ): _____

Nom du membre du groupe visé par le règlement: _____

TOUS LES FORMULAIRES DE RÉCLAMATION DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À :

Règlement Ford Explorer
a/s de RicePoint Administration Inc.
PO Box 4454, Toronto Station A
25 The Esplanade
Toronto ON M5W 4B1

VEUILLEZ CONSERVER UNE COPIE DE VOTRE FORMULAIRE REMPLI ET DES DOCUMENTS QUI Y SONT JOINTS POUR VOS DOSSIERS.

LE TRAITEMENT EXACT DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS. NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PATIENCE.

Liste aide-mémoire :

1. Veuillez signer la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos documents supplémentaires
3. Conservez une copie du Formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives pour vos dossiers.
4. Si vous déménagez, veuillez envoyer votre nouvelle adresse à l'Administrateur des réclamations.
5. L'Administrateur des réclamations accusera réception de votre Formulaire de réclamation par la poste ou par courriel dans les 60 jours. Votre Formulaire de réclamation n'est pas réputé être entièrement déposé avant que vous n'ayez reçu une carte postale d'accusé de réception. Si vous ne recevez pas de carte postale d'accusé de réception dans les 60 jours, veuillez appeler l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1-855-862-9078.

Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le Demandeur sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur des réclamations, les Avocats de la défense, et par les Avocats du recours collectif en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) aux fins de l'administration de l'Entente de règlement, y compris l'évaluation de l'admissibilité du Demandeur en vertu de ladite Entente de règlement. Les renseignements fournis par le Demandeur sont à caractère strictement privé et confidentiel et ils ne seront pas divulgués sans le consentement écrit exprès du Demandeur ni et une ordonnance des tribunaux de l'Ontario et du Québec.

« Avocats du recours collectif » est défini comme étant Investigation Counsel PC de Toronto (Ontario) et Siskinds Desmeules, sencl de Québec (Québec).

« Avocats de la défense » est défini comme étant DMG Advocates LLP de Toronto (Ontario).

L'« Administrateur des réclamations » est défini comme étant RicePoint Administration Inc. de London (Ontario).

